

INSTRUCTIONS POUR LES THESES D'EXERCICE DE MEDECINE

Version du 17/06/2024



PREAMBULE

La thèse d'exercice est un **engagement personnel scientifique et symbolique important** dans la vie de tout étudiant en médecine.

La thèse d'exercice est une **contribution au développement de la connaissance scientifique**. Elle implique directement l'interne, son Directeur de thèse, le jury et plus largement le Département de Médecine au sein de l'Université de Lille. **La thèse demeure « vivante »** et reflète la production scientifique de l'Université car elle est **désormais en permanence visible sur le web via [PEPITE](#)** mais aussi via le catalogue national du [SUDOC](#) .

Dans ce cadre, **la lutte contre le plagiat est une nécessité** et une préoccupation constante. Il est rappelé aux étudiants qu'il est strictement interdit de recopier intégralement des sources **sans les référencer**. **Un contrôle anti-plagiat est systématiquement effectué avant soutenance**.

Conjointement, la thèse n'est pas un document bénéficiant d'une validation par la communauté scientifique car les remarques du jury ne sont pas prises en compte, et elle n'est pas passée par le filtre des relecteurs des revues scientifiques. Par conséquent, **la publication d'un article issu de la thèse dans des revues est vivement encouragée** pour permettre une plus large diffusion internationale d'une version révisée et scientifiquement validée. Cette publication représente une reconnaissance scientifique du travail réalisé.

BUREAU DES THESES ET DIPLOMES

Le Bureau des thèses et diplômes est à votre disposition pour vous accompagner dans vos démarches administratives :

UFR3S-MEDECINE

SERVICE DES ETUDES ET DE LA FORMATION INITIALE

PÔLE FORMATION - 2^{ème} étage

03 20 62 69 39

theses-diplomes-medecine@univ-lille.fr

S'INSCRIRE EN THESE

Le candidat doit être inscrit à l'Université de Lille pour l'année en cours à la date de soutenance de sa thèse (inscription entre la mi-septembre et la mi-décembre).

Les internes ayant validé leur DES mais n'ayant pas encore soutenu leur thèse devront s'inscrire en année de thèse. Cela vaut également pour les étudiants issus de l'Institut Catholique de Lille. Pour cela, ils devront en faire la demande par mail auprès du Département de Médecine Générale (dmg-medicine@univ-lille.fr) ou bien du Bureau des spécialités (3emecycle-medicine@univ-lille.fr) selon le DES suivi.

Les étudiants n'ayant pas encore terminé l'internat devront uniquement s'inscrire en DES pour pouvoir soutenir leur thèse entre le 1^{er} novembre et le 31 octobre de l'année qui suit.

Attention ! Les internes inscrits dans une formation extérieure au troisième cycle des études médicales (ex : Master) doivent obligatoirement s'inscrire également en année de thèse à l'Université de Lille s'ils souhaitent soutenir leur thèse d'exercice pendant l'année.

❖ Docteurs junior

La non-validation du diplôme d'Etat de docteur en médecine interdit l'accès à la phase de consolidation (phase 3) du DES préparé. **Les internes nommés docteurs junior doivent donc impérativement avoir soutenu leur thèse avant la fin de la phase d'approfondissement (phase 2) de leur DES.** ([Article 62 de l'arrêté du 12 avril 2017](#))

Les étudiants suivant un DES en 4 ans inscrits en FST ou en option disposent d'une année supplémentaire pour soutenir leur thèse. ([Article 6](#))

L'inscription en tant que docteur junior au Conseil de l'Ordre s'effectue dans les trois mois suivant la date de nomination (1^{er} mai ou 1^{er} novembre) sur la plateforme en ligne dédiée : <https://monespace.medecin.fr>. **Cette inscription est obligatoire.**

CHOIX DU DIRECTEUR ET DU SUJET DE THESE

Les internes doivent en premier lieu choisir un **Directeur de thèse qui doit être titulaire d'un doctorat dans l'une des filières de santé ou un doctorat d'université.**

Les docteurs juniors ne sont pas autorisés à diriger des thèses puisqu'ils sont toujours étudiants en troisième cycle des études médicales. Le Directeur de thèse n'est pas obligatoirement un enseignant de médecine.

Afin de garantir son impartialité, **il ne pourra y avoir aucun lien de parenté entre l'interne et son jury (y compris avec son Directeur de thèse).**

Il n'y a pas de liste préétablie de directeurs ou de sujets de thèse. Il est donc conseiller de se rapprocher des praticiens rencontrés au cours de ses différents stages, ou d'enseignants dont la liste est consultable sur la page [Thèses](#). À savoir également qu'il est désormais possible de faire une recherche par Directeur de thèse et par mots-clés sur PEPITE. Enfin, le Coordonnateur du DES peut aider l'interne à choisir son Directeur de thèse.

Le Département de Médecine Générale a mis en place une plateforme pour aider les internes de médecine générale à trouver un Directeur de thèse : <https://facmed.univ-lille.fr/dmgdirector>

Ensemble, l'interne et le Directeur de thèse doivent convenir d'un sujet réalisable et original (à vérifier en interrogeant les différents catalogues : [PEPITE](#), [Lillocat](#), [PuMed](#), [SUDOC](#), [DUMAS](#), [UPétille](#), etc.). Cette étude doit répondre à une question scientifique pertinente et originale au regard de la littérature internationale pour permettre une publication dans une revue.

ATTENTION !

Il ne sera plus toléré que plusieurs étudiants soutiennent une même thèse. En effet l'article L. 612-7 du Code de l'Éducation stipule : « Le diplôme de doctorat est délivré après la soutenance d'une thèse ou la présentation d'un ensemble de travaux scientifiques originaux. Cette thèse ou ces travaux peuvent être individuels ou, si la discipline le justifie, collectifs, déjà publiés ou inédits. Dans le cas où la thèse ou les

travaux résultent d'une contribution collective, le candidat doit rédiger et soutenir un mémoire permettant d'apprécier sa part personnelle. »

Dans ces conditions, il sera au maximum toléré qu'un même sujet puisse être découpé en plusieurs questions distinctes traitées par différents étudiants (exemple : une même cohorte de patients peut faire l'objet de plusieurs thèses avec des questions scientifiques séparées). La soutenance de plusieurs thèses sur un seul créneau fera l'objet d'une dérogation (se rapprocher du Bureau des thèses).

VALIDATION DU SUJET POUR LES INTERNES ISSUS DES ECN 2017 ET SUIVANTES

Conformément à [l'Article 60 de l'Arrêté du 12 avril 2017](#) : « Le sujet de thèse est préalablement approuvé par le coordonnateur local de la spécialité dont relève l'étudiant en liaison, [...] L'étudiant choisit son sujet au plus tard avant la fin du deuxième semestre validé de la phase 2. »

❖ Internes de médecine générale

La fiche de thèse est à déposer sur Moodle sur la page dédiée "Fiche de thèse" (cf. [Procédure de dépôt des fiches de thèse sur le Moodle](#)).

DEFINIR SON JURY DE THESE

Le Directeur de thèse et l'interne choisissent un Président de jury. Ils élaborent ensemble la composition du jury et la proposent au Vice-Doyen qui la valide (feuille de fixation de date à transmettre au Bureau des thèses au moins 4 semaines avant la soutenance). **La composition du jury doit être principalement en rapport avec le sujet de la thèse et la discipline (DES) du candidat.**

Attention ! Les enseignants issus d'établissements privés (ex : GHICL) ne peuvent ni présider les jurys ni compter comme membres universitaires.

Les professeurs en retraite peuvent participer à des jurys de thèse uniquement s'ils sont émérites. Toutefois, ils ne peuvent pas les présider.

❖ **Réglementation pour les internes de l'ancien régime (issus des ECN antérieures à 2017)**

Conformément à [l'article R632-22 du Code de l'Éducation](#) sur la composition du jury des thèses de médecine, « la thèse conduisant au diplôme d'Etat de docteur en médecine est soutenue devant un jury présidé par un professeur des universités des disciplines médicales titulaire et composé d'**au moins quatre membres dont trois enseignants titulaires des disciplines médicales** désignés par le président de l'université sur proposition du directeur de l'unité de formation et de recherche (UFR) médicale concernée ».

Les jurys doivent donc comprendre au moins trois enseignants titulaires de médecine avec :

- Soit **3 PU** ;
- Soit **2 PU** (Président du jury + 1^{er} Assesseur) + **1 MCU** (2^{ème} Assesseur) ;
- Soit **1 PU (Président du jury) + 2 MCU** (1^{er} et 2^{ème} Assesseurs).

Cinq membres de jury maximum sont autorisés (à éviter autant que possible pour limiter le temps de soutenance). **Tous les membres du jury doivent avoir un grade au moins égal à celui de docteur. Le Président du jury + 1 membre au moins doivent provenir de l'Université de Lille.**

Concernant la médecine générale, il a été admis que l'un des 3 membres titulaires (et un seul) pouvait être remplacé par un enseignant associé : PA (professeur associé) ou **MCA** (maitre de conférences associé) de médecine générale.

❖ **Réglementation pour les internes issus des ECN 2017 et suivantes**

Conformément à [l'Article 60 de l'arrêté du 12 avril 2017](#), modifié par l'arrêté du 2 septembre 2020, « la thèse conduisant au diplôme d'Etat de docteur en médecine est soutenue devant un jury composé d'au moins trois membres dont le président du jury, professeur des universités titulaire des disciplines médicales désigné par le président de l'université sur proposition du directeur de l'unité de formation et de recherche médicale concernée ».

Suite au vote en Conseil de Faculté le 22 février 2021 (Décisions n°021-015 et 021-016), la réglementation relative à la composition des jurys des thèses d'exercice au Département de Médecine de Lille est la suivante :

- 1. le jury doit compter 4 membres dont le Président du jury, les Assesseurs et le Directeur de thèse** afin d'assurer la qualité du jugement médical : des jurys à 3 membres seront tolérés pour les internes des disciplines médicales sous tension comme la médecine générale ou la psychiatrie ;
- 2. le jury doit comprendre au moins 1 enseignant titulaire (PU, PA, MCU ou MCA) du Département de Médecine de Lille¹ de la discipline (DES) de l'interne** pour valider le jury et vérifier la pertinence médicale ;
- 3. le jury peut être composé de 5 membres au maximum : à éviter autant que possible pour limiter le temps de soutenance ;**
- 4. la présidence du jury est obligatoirement assurée par un professeur des universités (PU ou PU-PH) du Département de Médecine de Lille :** les enseignants extérieurs sont autorisés à participer aux jurys mais ne peuvent pas les présider ;
- 5. tous les membres du jury doivent être titulaires d'un doctorat** dans l'une des filières de santé ou d'un doctorat d'université ;
- 6. Afin de garantir son impartialité, il ne pourra y avoir aucun lien de parenté entre l'interne et son jury (y compris avec son Directeur de thèse) ;**
- 7. les docteurs juniors ne sont pas autorisés à participer à des jurys de thèses** puisqu'ils sont toujours étudiants en troisième cycle.

¹ Y compris pour les internes de l'Institut Catholique de Lille

❖ Rôle, mention et mise en ligne

À la fin de la soutenance, le jury de thèse décidera :

- de la validation de la thèse de l'interne,
- de l'attribution d'une mention qui pourra être « honorable », « très honorable » ou « très honorable avec les félicitations du jury »,
- de la proposition de diffusion de la thèse si la qualité scientifique sans suspicion de plagiat est garantie.

Les prix de thèse ne sont plus attribués depuis 2020.

REDIGER SA THESE

La rédaction des thèses d'exercice issues du Département de Médecine de Lille est harmonisée selon les recommandations ci-après pour permettre une meilleure lisibilité et visibilité. **La thèse, comme tout document original, doit respecter les principes de la propriété intellectuelle. Il faut impérativement citer les sources des documents utilisés (texte, figure, image... doivent être suivies d'une référence), sinon cela est considéré comme du plagiat.**

Aucune thèse de qualité ne peut s'effectuer sans l'aide importante du Directeur de thèse.

La longueur de la thèse ne fait pas sa qualité. Il est fortement recommandé d'adopter un style bref, clair, concis et précis.

Les thèses d'articles (issues d'un article publié dans une revue) **sont acceptées**. Si l'article est déjà publié, il peut être mis en anglais en annexe en version PDF. Dans tous les cas (article publié, en cours de publication ou en projet de publication), il faudra intégrer l'article en anglais ou en français directement dans la thèse. Il conviendra également d'ajouter une introduction plus générale pour situer de manière plus complète le sujet, ainsi qu'une discussion générale pour replacer les résultats de l'étude dans le contexte scientifique actuel. **En aucun cas il ne faut reproduire la version « éditeur » de l'article, c'est-à-dire avec la mise en page de la revue, afin d'éviter les conflits éditoriaux.**

De même nous ne demandons pas de traduire systématiquement en français l'article déjà publié ou en cours de publication. **L'immense majorité des articles sont en anglais et peuvent être laissés tels quels, mais l'introduction, la discussion générale et la conclusion doivent être en français, tout comme la 1^{ère} et la 4^{ème} de couverture.**

❖ Aide méthodologique

Les aspects scientifiques et méthodologiques doivent être anticipés par le Directeur de thèse, notamment dans le cadre de **l'obtention au préalable des éventuelles autorisations nécessaires** (CPP, ANSM, CNIL, ...). Cette démarche s'établit avec l'aide de la Maison de la Recherche Clinique du CHU de Lille : 03 20 44 60 38 - secretariat-databiostat@chru-lille.fr

Pour plus d'informations, consulter le site de l'Unité de méthodologie, biostatistiques et data-management : <https://www.umbd.chu-lille.fr>

Les internes de médecine générale ont également accès au module **Accompagnement à la Création de la Thèse d'Exercice (ACTE)** via le Moodle.

Une aide et des conseils bibliographiques sont proposés au BAR (Bureau d'Aide à la Recherche) à la BU Santé - Learning Center (Pôle Formation) : les internes peuvent venir entre 9h à 18h45 du lundi au samedi ou composer le 03.20.90.77.48.

Pour une meilleure efficacité, il faut anticiper ces démarches au plus tôt dans le travail de thèse.

❖ Mise en page

Pour la diffusion en ligne, **la thèse devra être transmise au format PDF à la BU. Attention ! Les 1^{ère} et 4^{ème} de couverture doivent être incluses dans le fichier PDF de la thèse. Les remerciements et dédicaces seront supprimés.**

Pour la 1^{ère} et la 4^{ème} de couverture, il faut **strictement se conformer aux modèles** qui sont à télécharger sur la [page Thèses](#).

Police

Utiliser de préférence la police **Arial de taille 12** (ou éventuellement Times New Roman), car elles sont classiquement utilisées et recommandées dans les revues.

Interligne

Un double interligne est recommandé.

Marges

Des marges suffisantes de plus d'un centimètre et demi doivent être assurées.

❖ Structuration du texte

La thèse doit permettre à un lecteur non initié de comprendre parfaitement la problématique et de pouvoir critiquer celle-ci grâce aux informations apportées.

L'introduction reprend l'état actuel des connaissances en partant du plus général et en conduisant progressivement le lecteur à comprendre pourquoi le sujet de la thèse doit être traité pour répondre à une question précise. L'introduction doit se terminer par une question de recherche. Selon le type de question, la méthode retenue la plus pertinente pourra être quantitative (hypothético-déductive) ou qualitative (inductive).

Pour une étude quantitative, une hypothèse sera posée puis évaluée par des objectifs : un objectif primaire (avec un critère primaire d'étude) et des objectifs liés et secondaires. Un chapitre 'Objectifs' peut être ajouté à part, pour définir ceux-ci. L'hypothèse ne peut pas être « nous allons étudier notre nouvelle machine dans une population de patients suivis dans le service pour voir ce que cela donnera » ni « nous allons reprendre les dossiers de patients ayant la maladie X suivis dans le service pour voir ce que nous obtenons... ». De même, il ne faut pas traiter à nouveau toute une question avec des données historiques ou cliniques déjà publiées de multiples fois.

Pour une étude qualitative, la question de recherche doit clairement établir si elle étudie un phénomène (par exemple : les représentations dans l'hésitation vis-à-vis de la vaccinale antigrippale) ou une population (par exemple : la recherche de caractéristiques socioculturelles communes aux personnes ayant une hésitation vis-à-vis de la vaccinale antigrippale).

Dans les thèses qualitatives recueillant les données par des entretiens individuels ou de groupe, il peut apparaître dans les transcriptions *verbatim* des **propos grossiers ou insultants**. L'interne veillera à éviter de citer ces propos dans ses résultats, sauf si ces citations sont indispensables à l'établissement de la théorie. Alternativement, ces propos injurieux ou à caractère insultant peuvent être reproduits mais masqués selon l'usage répandu : « m..... » ou « c.... » afin que le sens de la phrase soit préservé.

Dans une thèse, **la méthode et les résultats** doivent être entièrement détaillés, ce qui n'est pas toujours le cas d'un article (exemple d'aide à la rédaction définie sur le site [Equator Network](#)).

La discussion reprend au début et brièvement les principaux résultats puis ceux-ci sont discutés point par point avec les biais éventuels et en comparaison avec les données de la littérature. Il n'y a plus, dans la discussion, de justification de l'intérêt de l'étude (comme dans l'introduction) ni d'explications longues de résultats ou de méthodes. Ces points peuvent être cependant ré-abordés très brièvement pour expliquer des résultats. La discussion doit se terminer sur une mise en perspective plus générale des résultats et une ouverture du sujet.

En ce qui concerne les thèses d'article, **l'article publié ou en cours de publication peut être intégralement reporté dans la thèse**. Dans ce cas, il faut mettre l'article validé en version manuscrite, et non le PDF de l'éditeur, pour éviter tout conflit éditorial avec l'éditeur du journal. Les éditeurs peuvent comprendre qu'une thèse a été faite avec l'article mais il faut que la mise en forme soit un peu différente. De même, il conviendra d'ajouter une introduction et une discussion plus générale dans la thèse.

ATTENTION ! CAS PARTICULIER DE RAPPORT DE CAS DE PATIENTS

Il est obligatoire de mettre tout en œuvre pour qu'un patient ne puisse pas être reconnu par l'histoire rapportée, les noms, les photos ou autres documents. De plus, il est obligatoire de masquer les photos des patients et d'obtenir une signature de consentement de leur part si on diffuse un document susceptible de faire reconnaître des patients, en raison du risque d'actions en justice pour non-respect du secret professionnel.

❖ Résumé

Pour permettre une standardisation des résumés de thèse et arriver à une exploitabilité de ceux-ci, ces résumés doivent répondre à un certain nombre de critères :

Plan du résumé

Titre de la thèse

Contexte (*background* des anglo-saxons) : ce sont les données pertinentes (réalité de terrain, revue de littérature...) qui justifient la réalisation de la thèse. Ce paragraphe, qui ne doit pas dépasser 3 à 5 lignes, ne doit comporter ni résultats, ni projet de recherche. Il se termine par la question de recherche.

Méthode : résume les outils méthodologiques (et éventuellement statistiques) qui ont été utilisés pour réaliser le travail.

Résultats : c'est le corps du résumé. Il doit indiquer les principaux résultats de travail avec leur intervalle de confiance et leur significativité. Seuls les résultats dont l'auteur juge qu'ils apportent quelque chose à la discipline ou à l'exercice quotidien doivent figurer.

Conclusion : ce paragraphe, accessoire (ne pas sacrifier des résultats importants pour une conclusion sans apport d'informations supplémentaires), répond à la question de recherche et indique les éventuelles modifications des recommandations de pratique que les résultats impliquent. Ne pas conclure par : « des travaux ultérieurs devront... ».

Volume et police

Le résumé doit comporter **2 500 caractères au maximum** (espaces et ponctuation compris, titre et auteur non compris). La police recommandée est **Arial** pour des raisons de lisibilité, mais Times New Roman est également acceptée ; le style est normal et la **taille 12**.

❖ Remerciements

Ils sont placés tout au début de la thèse après l'avertissement et une première page blanche. **Ils suivent l'ordre précis suivant**: tout d'abord le Président du jury, puis les Assesseurs professeurs par ordre d'ancienneté de titularisation (un professeur âgé nommé récemment sera cité après un professeur plus jeune mais nommé avant lui), puis les maîtres de conférences par ordre d'ancienneté de nomination, puis les Assesseurs non universitaires et le Directeur de thèse.

Il faut rappeler pour chacun des membres du jury les **titres** (Docteur, Professeur), les **distinctions honorifiques** (palmes académiques ou autres décorations) et leurs **affiliations** (service, département/faculté). Pour les connaître, se rapprocher de leur secrétariat.

❖ Liens d'intérêts

Les liens d'intérêts du candidat et du Directeur de thèse en rapport avec le travail présenté doivent être indiqués en préambule, dans la limite des 3 années antérieures à la date de soutenance.

INFORMATIONS SUR LES DEDICACES PERSONNELLES

Il est laissé à l'appréciation de l'étudiant de remercier sa famille, ses amis, ses collègues, les patients, etc. **Cependant, nous souhaitons attirer votre attention sur la nécessité de rester sobre et bref dans les dédicaces personnelles. Il s'agit de remercier simplement ceux qui ont apporté leur aide et leur soutien.**

Les dédicaces suivent les remerciements aux membres du jury. Elles ne doivent pas dépasser une page, ne doivent comporter aucune grossièreté, aucune familiarité et aucun propos diffamatoire ou discriminant, et se conformer aux règles de la laïcité (il ne doit pas y avoir de référence religieuse explicite ni de prosélytisme).

Une personne reconnue pour son autorité religieuse (par exemple Thomas d'Aquin, Averroès, Maimonide, ou Siddhārtha Gautama) peut être citée pour un argument strictement scientifique ou philosophique mais en aucun cas pour des arguments religieux qui doivent demeurer dans le champ privé. En effet, la thèse dans son ensemble engage la réputation du Département de Médecine de Lille.

Remarque : par souci de non-divulgence d'informations personnelles, les remerciements seront systématiquement retirés de la thèse diffusée en ligne.

❖ **Figures et photos**

Les illustrations en couleur ou en noir et blanc sont incluses dans le texte au fur et à mesure de leur citation. Elles sont accompagnées d'une légende explicative directement en dessous de l'illustration.

(Pour les photos de patients, cf. Cas particulier de rapport de cas de patients plus haut).

Toute illustration ou figure reproduite à partir d'une publication antérieure doit citer la source et s'assurer de sa liberté de droits, ou remplir les obligations concernant les droits d'auteur.

❖ **Références**

Les références sont très importantes car elles justifient l'étude en servant de base à l'introduction, la méthode et à la discussion. Les références doivent être celles de documents scientifiques ou réglementaires validés (articles, ouvrages, recommandations, textes de loi...). Les références doivent suivre la norme de Vancouver. La BU conseille l'outil bibliographique [Diapason](#) : la référence est appelée dans le texte sous la forme d'un numéro (n° d'ordre d'apparition dans le texte). Toutes les références doivent être soigneusement et entièrement reprises dans la bibliographie à la fin de la thèse selon leur numéro d'apparition dans le texte.

Il est toujours préférable de référencer des articles scientifiques à comité de lecture qui donnent plus de garanties scientifiques de validation, plutôt que :

- **des thèses d'exercice** : Celles-ci sont publiées dans leur version de soutenance. Elles ne prennent pas en compte les argumentaires et questions du jury. Elles n'ont pas été acceptées par une revue après validation par le comité de lecture. Bien sûr, cela reste possible lorsque la thèse n'a pas fait l'objet d'une publication sous forme d'article ;

- **des articles publiés sur les sites internet** (ex : Wikipedia®) : Ces articles ne sont pas pérennes et sont sujets à une suppression ou bien une modification. Le plus souvent il n'existe pas d'archive permettant de retrouver la version citée. Si un tel article est cité, la référence doit comporter obligatoirement la mention « consulté le - date- ». Bien sur, il est parfois pertinent de référencer un site officiel (ex : ANSM, FDA, EMA, OMS) en l'absence d'article scientifique reprenant par exemple certaines données épidémiologiques ou une conférence de consensus non publiée ou sur une étude des réseaux sociaux par exemple ;

- **des sources documentaires affectées par des conflits d'intérêt.**

Il est conseillé d'utiliser des logiciels d'aide à la mise en forme de références (ex : Zotero, Endnote...). Ne pas hésiter à solliciter les bibliothécaires pour une aide sur la rédaction de la bibliographie : <http://busante.univ-lille.fr/accueil>

Exemples :

Référence d'un article de revue :

Devos D, Moreau C, Destée A. *Levodopa for Parkinson's disease*. N Engl J Med. 2009;360:935-6.

Référence d'un livre :

Clarke CE. *Parkinson's disease in practice*. London: Royal Society of Medicine Press, 2001.

Référence d'un chapitre de livre :

Troster AI, Fields JA. The role of neuropsychological evaluation in the neurosurgical treatment of movement disorders. In: Tarsy D, Vitek D, Lozano A, editors. *Surgical treatment of Parkinson's disease and other movement disorders*. Totowa, NJ: Humana Press, 2003. p 213-40.

DROITS D'AUTEUR : Comment réutiliser du contenu ?

Ma thèse ou mon mémoire (corps de texte et annexes) contient :

Des citations courtes

(± 10% du document)

Je vérifie que les citations sont courtes et que l'auteur et la source sont mentionnés

Des articles publiés

Dont je suis auteur ou co-auteur

J'adapte ma diffusion en fonction des droits de l'éditeur et je demande une autorisation aux co-auteurs

Dont je ne suis pas auteur

Je demande l'autorisation à l'auteur et/ou à l'éditeur

Des photos

Dont je suis auteur

Je m'assure d'avoir l'autorisation écrite des personnes reconnaissables, sinon je floute les visages

Des images, graphiques, cartes ou figures dont je ne suis pas l'auteur

Dans le domaine public
(70 ans après le décès de l'auteur)

Je vérifie que j'ai mentionné l'auteur et la source

Sous licence d'utilisation
(ex : Creative Commons)

Je vérifie que j'ai mentionné l'auteur, la source et la licence utilisée

Sous droits

Je mentionne l'auteur et la source. Au-delà de 20 images, je demande l'autorisation écrite de l'auteur (cf exception pédagogique*)

Des données personnelles

J'anonymise les données

Attention : S'il est possible de reproduire par une courte citation un texte écrit par un tiers, il est nécessaire d'être vigilant quant à l'inclusion dans votre travail d'images dont vous n'êtes pas l'auteur. *L'exception pédagogique permet la réutilisation d'oeuvres tierces dans un travail universitaire, sous certaines conditions. Les règles d'usage diffèrent selon la nature de l'oeuvre.

❖ Annexes

Les éléments susceptibles d'éclaircir le propos mais qui sont volumineux et/ou périphériques au sujet de la thèse peuvent être placés dans un chapitre annexe à la fin de la thèse, après les références (ex : illustration très générale de l'ensemble des mécanismes y compris ceux non traités dans la thèse, ou détails d'une échelle d'évaluation...).

La grille de recommandation du plan de la thèse, reprenant les contenus attendus et la page du manuscrit (exemple la grille PRISMA pour une revue de la bibliographie ou STROBE pour une étude observationnelle) peut être mise en annexe.

Les annexes peuvent être jointes à la thèse sous format numérique (ex : CD-ROM). Ceci est particulièrement recommandé pour les transcriptions *verbatim* dans les thèses qualitatives par entretiens.

PUBLIER SA THESE

La publication d'un article issu de la thèse dans des revues internationales à comité de lecture est l'objectif principal d'une thèse et est donc vivement encouragée pour permettre une plus large diffusion. Cette publication représente une reconnaissance scientifique du travail réalisé.

Avant de publier un article scientifique dans une revue, il est de la responsabilité de l'interne et de son Directeur de thèse de vérifier qu'elle ne fait pas partie des revues prédatrices (éviter les éditeurs prédateurs sur le [site Coop|ST](#)). Les revues scientifiques prédatrices ont un but uniquement mercantile, ne se soucient pas de l'intégrité scientifique, ont un fonctionnement opaque, et favorisent les mauvaises conduites scientifiques (plagiat, faux résultats, interprétation abusive, etc.). Elles violent les recommandations éthiques et professionnelles internationales de l'*International Committee of Medical Journal Editors* (ICMJE) et du *Committee on Publication Ethics* (COPE). Ces revues sont malheureusement de plus en plus nombreuses.

FIXER LA DATE DE SOUTENANCE

❖ **Réservation précoce de la date et du lieu de soutenance**

Il est essentiel d'anticiper les démarches de réservation avec le **Bureau des thèses plus de 3 mois avant une date souhaitée de soutenance** car cette date doit faire consensus en fonction de la disponibilité des salles de soutenance (plus de 550 thèses par an sur quatre salles) et des agendas des membres du jury.

Dans un premier temps, l'interne constitue son jury et interroge chacun des membres (via leur secrétariat si possible) pour connaître leurs disponibilités pour sa soutenance. Dans un second temps, l'interne contacte le Bureau des thèses pour convenir de 2 créneaux de pré-réservation à soumettre au jury.

❖ **Période**

Les soutenances ont lieu durant l'année universitaire, **de la mi-septembre à la mi-juillet**. Sont exclus les jours fériés et les vacances de fin d'année (périodes pendant lesquelles le Département est fermé). **Elles se déroulent du lundi au vendredi à 14h, 16h ou 18h selon la disponibilité des salles.**

Il faut éviter autant que possible les mois de juin, septembre et octobre qui sont des périodes surchargées !

❖ **Lieu**

Les soutenances se déroulent dans les salles des thèses du Pôle Formation (3 salles entre 40 et 50 places assises) ou celle du Pôle Recherche (80 places) en fonction de leur disponibilité aux dates souhaitées.

Si les dates choisies ne conviennent pas, prévenir le plus tôt possible le Bureau des thèses pour libérer les créneaux et les rendre disponibles pour d'autres candidats.

Si l'une des dates choisies convient, la confirmer par mail à theses-diplomes-medecine@univ-lille.fr et remplir les documents nécessaires téléchargeables sur la [page Thèses](#) (déroulant 'Formalités administratives').

PREPARER SA SOUTENANCE

❖ Contrôle anti-plagiat²

Le Directeur de thèse et l'étudiant sont responsables de l'absence de plagiat. Pour s'en assurer, le Département dispose d'un logiciel anti-plagiat. Le plagiat, lorsqu'il n'est pas intentionnellement frauduleux, est principalement lié à l'absence de références au texte, aux figures ou tableaux recopiés intégralement ou en partie (dans ce cas, précisez par exemple : « adapté à partir de ...+ la référence »). **Il faut toujours référencer ses sources !** Pour les outils de détection, il existe également l'outil Magister/Compilatio.net sur la plateforme de l'ENT pour les enseignants.

La procédure de dépôt au système anti-plagiat est la suivante :

1) Ouvrez un mél vide (cette adresse sera associée à votre document, elle devra être réutilisée pour d'autres analyses éventuelles de ce même document).

N'oubliez pas d'indiquer vos nom, prénom et date de soutenance dans le corps du message.

2) Joignez, **en un seul fichier au format PDF**, l'intégralité de vos documents (couvertures + remerciements + travail rédactionnel + annexes). Vous pouvez compresser au format zip votre document s'il dépasse 30 Mo.

Ne protégez pas vos documents avec un mot de passe ! Ne remplacez pas la pièce jointe par un de lien de téléchargement !

3) Envoyez votre thèse à l'adresse mél de dépôt Urkund :
rech-med-lille2.cnrs@analyse.urkund.com

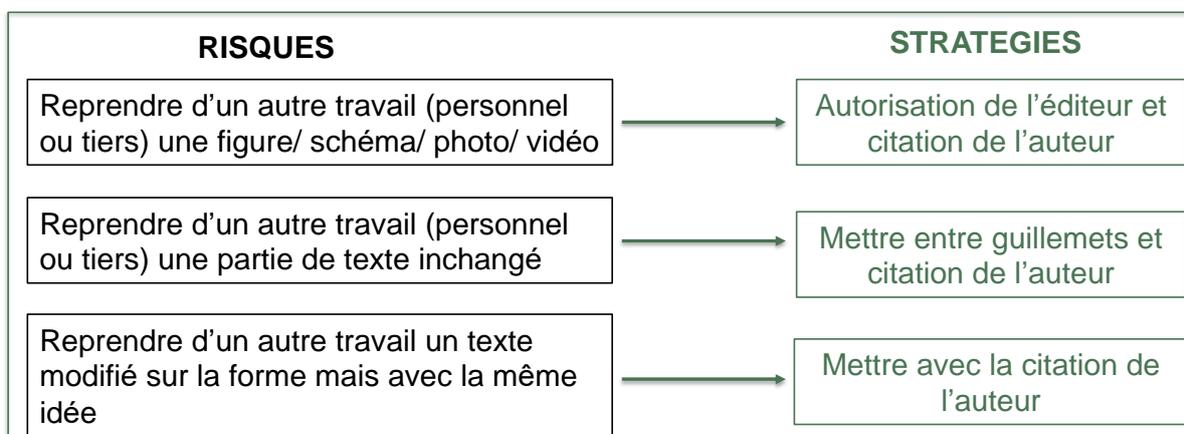
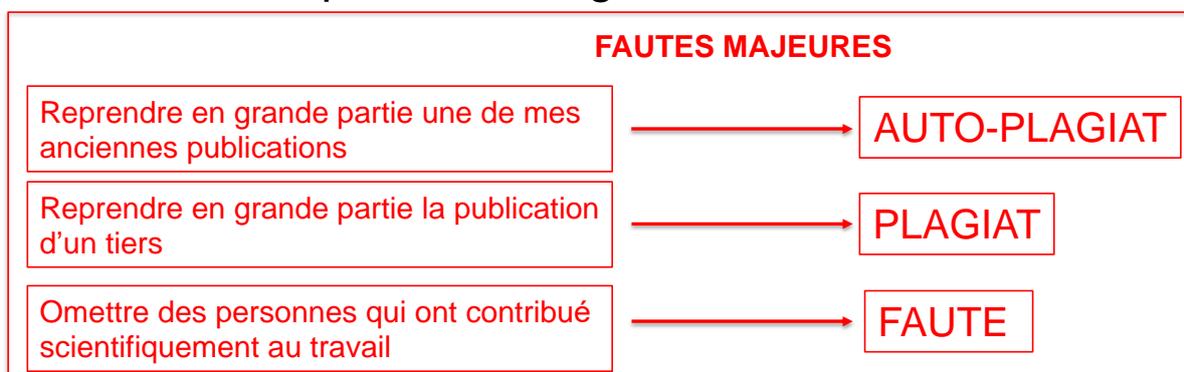
² Pour toutes questions concernant la procédure d'analyse anti-plagiat, contacter Jean-Christophe ALEXANDRE par mail à jean-christophe.alexandre@univ-lille.fr

4) Vous recevrez une confirmation par mél dans la minute accusant réception de votre document. Conservez-le, c'est votre preuve en cas de litige. Si vous ne recevez rien, votre envoi n'est pas parvenu ou n'est pas lisible, vérifiez les consignes et renouvelez l'envoi.

5) Vous recevrez ensuite le rapport anti-plagiat dans un délai d'une semaine maximum. Une copie est systématiquement adressée par mail au Bureau des thèses.

S'il existe un taux de similitude élevé, l'étudiant sera invité à revoir sa thèse et à éventuellement compléter le manque de références. On lui demandera de renvoyer la version électronique après corrections. L'autorisation d'impression et de passation de la soutenance ne sera possible qu'après l'accord du contrôle anti-plagiat. Il est donc fortement conseillé d'attendre le retour d'analyse avant l'impression de la thèse pour éviter des frais supplémentaires de réimpression.

Vérifier le respect de l'intégrité intellectuelle du travail



❖ **Présentation orale**

Le temps de présentation orale de l'interne est de 15 minutes maximum, puis chacun des membres du jury prend la parole pendant une dizaine de minutes. Les salles des thèses sont réservées pour une durée de 2 heures par interne, permettant ainsi la circulation des membres du jury et des invités.

❖ **Impression de la thèse pour le jury**

Mise en page recto-verso

Il est d'usage de ne pas imprimer les thèses en recto-verso. Cependant, **il est laissé à l'appréciation de l'interne la possibilité d'imprimer en recto-verso** pour des raisons de présentation (figure à côté du texte) ou pour limiter le nombre de pages.

Couverture

Il faut strictement se conformer aux modèles du Département téléchargeables sur la page [Thèses](#).

La tranche fait apparaître le nom de l'auteur, le titre de la thèse et l'année. La couleur de la couverture doit être de préférence claire pour une meilleure lisibilité. Il convient donc d'éviter le rouge et les couleurs sombres.

Pour la version imprimée, il est recommandé de réaliser 2 fichiers : un fichier PDF complet (avec la 1^{ère} de couverture, la thèse et la 4^{ème} de couverture) qui sera imprimé sur papier blanc classique, et un 2^{ème} fichier (uniquement avec la 1^{ère} et la 4^{ème} de couverture) qui sera imprimé sur papier cartonné pour la reliure.

Chaque membre de jury devra avoir son exemplaire en main entre 10 et 15 jours avant la soutenance.

Version PDF pour l'archivage et la diffusion

Transmettre à la BU une version numérique de la thèse au format PDF, pour l'archivage et la diffusion sur PEPITE. Ce fichier PDF devra être complet (y compris

les couvertures), mais il faudra **retrancher les remerciements et dédicaces** qui ne doivent pas apparaître dans PEPITE pour des raisons de respect de la vie privée et des informations personnelles.

D'autre part, pour être accepté, ce fichier devra être valide. Pour cela, il suffit de le tester en ligne sur le site [FACILE](#) et de le corriger au besoin (toujours sur le site FACILE).

Par acquis de conscience, **ouvrir le fichier PDF pour s'assurer que les liens hypertextes fonctionnent**, que les images et les caractères spéciaux s'affichent correctement, et que le PDF n'est pas protégé.

❖ Formalités administratives

4 semaines avant la soutenance de la thèse, transmettre au Bureau des thèses les documents suivants :

- 1) **la fiche de déclaration du sujet de thèse signée par le Coordonnateur local du DES / la fiche de thèse validée sur le Moodle pour les internes de médecine générale ;**
- 2) **la feuille de fixation de date** signée par tous les membres du jury (un seul document) : Président, Assesseurs et Directeur de thèse ;
- 3) **le titre (même si provisoire) de la thèse** signé par le Président du jury ;
- 4) **l'autorisation de diffusion de la thèse** (remplir seulement la partie 'Renseignements sur l'auteur et le document' p. 1 et 'Signature de l'auteur' p. 2).

2 semaines avant la soutenance, l'interne doit :

- 5) avoir reçu le **retour de l'analyse anti-plagiat** (cf. procédure plus haut) ;
- 6) envoyer les **1^{ère} et 4^{ème} de couverture** par mail au Bureau des thèses ;
- 7) envoyer le **formulaire de référencement** (page Thèses) et la **version PDF de la thèse sans remerciements** à la BU via l'adresse pepitemedecine@univ-lille.fr

❖ Dépôt de la thèse à la BU

La procédure de dépôt des thèses de médecine au SCD est désormais totalement dématérialisée. **Il n'est donc plus nécessaire d'imprimer sa thèse pour la BU.**

Tous les documents empruntés à la bibliothèque devront avoir été rendus pour que la soutenance puisse avoir lieu. Une vérification systématique sera effectuée par les agents du SCD.

PREPARER LA DIFFUSION DE SA THESE

Les thèses sont déposées au format électronique et diffusées en ligne sur [PEPITE](#). **La diffusion des thèses est un engagement scientifique du Département de Médecine**, qui se réserve la possibilité de diffuser les thèses sous couvert de l'autorisation du jury, des auteurs et de la valeur scientifique.

Ces modalités sont définies sur l'autorisation de diffusion – **signée par l'auteur, le Président du jury à l'issue de la soutenance et le Vice-Doyen du Département Médecine (ou son représentant) a posteriori** – et s'appuient sur la [Charte de diffusion des thèses et mémoires de l'Université de Lille](#).

Etant donné que la thèse est un travail universitaire, il faut savoir **qu'elle sera a minima en diffusion restreinte** (c'est-à-dire **accessible en ligne** pour les personnes ayant des identifiants de l'Université de Lille).

En fonction de la qualité de la thèse, de l'absence de plagiat et de l'éventualité d'une publication, **le jury peut proposer une diffusion élargie** (soit immédiatement, soit en différé). Dans ce cas, la thèse sera accessible librement sur le web, via PEPITE et d'autres sites institutionnels (comme le SUDOC) : cela permettra une meilleure diffusion du travail de l'interne et le positionnera comme interlocuteur sur ce sujet. **Cette deuxième option est vivement encouragée**, à la fois pour développer la notoriété des étudiants et aussi pour que leur travail soit plus utile à l'ensemble de la communauté universitaire. **La diffusion en ligne élargie n'est pas du tout incompatible avec une publication en cours. Dans ce cas, il suffit d'opter pour une diffusion élargie différée.**

En tant qu'auteur, l'interne peut néanmoins s'opposer à une diffusion élargie proposée par le jury, et préférer une diffusion restreinte, sans en justifier le motif.

CAS PARTICULIER : LES THESEES CONFIDENTIELLES

Il s'agit d'une exception très précise où un **dépôt de brevet** lié au travail de l'étudiant **est en cours**. Dans ce cas, aucune dérogation n'est envisagée pour le dépôt de la thèse, mais il faut le signaler à la BU et **joindre un accord de confidentialité signé par le Directeur de thèse** avec une **date de fin de confidentialité**.

Avec ce document, la thèse sera conservée spécialement à la BU sans aucune diffusion pendant la période de confidentialité définie. Cela ne dispense pas de remplir l'autorisation de diffusion qui s'appliquera à **l'expiration de la période de confidentialité**.

Il est également possible de fournir si besoin une clause de confidentialité qui sera signée par le Vice-Doyen du département ou son représentant.

Fait à Lille, le lundi 17 juin 2024.

Le Chargé de mission Thèses,
Pr Vincent TIFFREAU.

Le Vice-Doyen du Département Médecine de l'Université de Lille,
Pr Marc HAZZAN.